



Illustrations des bonnes pratiques

Mettre en place des actions de prévention de la production de déchets

Critère 3.1.

Guide pratique sur la prévention des déchets

*Communauté d'Agglomération
Plaine Centrale du Val de Marne (94)*

La Prévention des déchets

CONSOMMATION



RÉUTILISATION

RECYCLAGE

ENVIRONNEMENT



Réduisons nos déchets

Guide pratique à l'attention de ceux
qui souhaitent agir pour l'environnement

Mieux vaut prévenir que gaspiller.

Depuis plusieurs années, le volume des déchets est en constante progression et les installations de traitement (décharges, incinérateurs) sont proches de la saturation. La quantité de déchets ménagers produits par les Français augmente d'environ 1 % chaque année et dépasse aujourd'hui 1 kilo par personne et par jour.

Cette production constante de déchet contribue au gaspillage des ressources naturelles et à l'augmentation des coûts de gestion des déchets. Le tri par les habitants de la Communauté d'Agglomération est nécessaire mais ne suffit plus.

Ainsi, nous devons apprendre à consommer autrement, à changer nos habitudes, pour jeter moins et mieux. Nous devons apprendre à "prévenir" plutôt que nous contenter "d'éliminer".

Chacun, en changeant quelques-unes de ses habitudes, est à même de réduire la quantité de déchets qu'il produit et de ce fait, de préserver son environnement.

Vous trouverez dans le guide quelques pistes pour agir à votre échelle.



1. CHOISSONS MIEUX
EN FAISANT
NOS COURSES

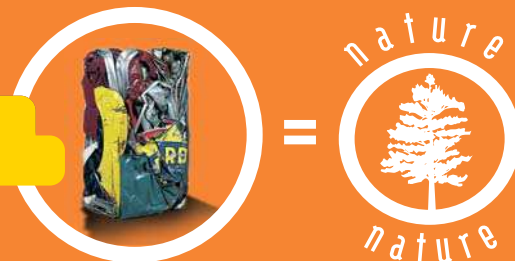


2. UTILISONS ET
RÉUTILISONS MIEUX
À LA MAISON



3. UTILISONS ET
RÉUTILISONS MIEUX
AU BUREAU

Qu'est-ce que la prévention ?



La prévention des déchets est l'ensemble des actions entreprises visant à éviter ou réduire la production des déchets :

- limiter la nocivité des déchets,
- faciliter l'élimination, la valorisation des déchets.

La prévention concerne toutes les actions en amont de la collecte des déchets. Elle est complémentaire de la collecte sélective.

Qui peut faire de la prévention ?

- Chacun d'entre nous peut contribuer à limiter la production de déchets, à trier. Industriels, consommateurs, collectivités, nous sommes tous concernés.
- Les petits gestes du quotidien peuvent limiter la production de déchets, des solutions simples qui peuvent faire beaucoup.

QUESTIONS-RÉPONSES

Pourquoi faire de la prévention ?

La production de déchets ne cesse de croître, il est donc impératif d'agir. Nos habitudes changent, nous consommons plus et différemment (portions individuelles, produits à usage unique...).



Ces changements impliquent une surconsommation, un surplus de déchets produits, un traitement de ceux-ci plus important et donc plus de nocivité pour notre environnement. Nous devons donc apprendre à consommer autrement, à trier, à limiter les effets néfastes des déchets sur notre environnement.

Chiffres clés

La CAPCVM comprend 3 communes : **Alfortville, Créteil, Limeil-Brevannes, soit 136 323 habitants.**

En 2005, chaque habitant a produit en moyenne **486,8 kg de déchets** dont :

- ❖ **55,1 kg déposés** en déchetteries,
- ❖ **73,6 kg recyclés,**
- ❖ **358,1 kg d'ordures ménagères** incinérées.

Prenons des nouvelles habitudes EN FAISANT NOS COURSES

“ Drac, découpe, concentrés, recharges, consignes, grands conditionnements... Les choix ne manquent pas pour acheter moins d'emballages en magasin !

Ces gestes, bons pour l'environnement, génèrent des économies. Vous auriez bien tort de vous en priver. ”



J'évite :

- les produits **avec trop d'emballages**,
- les conditionnements **individuels** (gâteaux, barquettes individuelles...),
- **les produits** à **usage unique** ou à **courte durée de vie** (gants et rasoirs jetables, vaisselle jetable, lingettes...).

Je préfère

- un **cabas** pour faire mes courses,
- les **grands conditionnements** pour les denrées non périssables (riz, pâtes),
- les **écorecharges**, les produits **réutilisables** ainsi que les produits **concentrés**,
- les produits dont l'emballage est **recyclable**,
- les **bouteilles en verre** plutôt qu'en plastique,
- les produits **recyclés**.



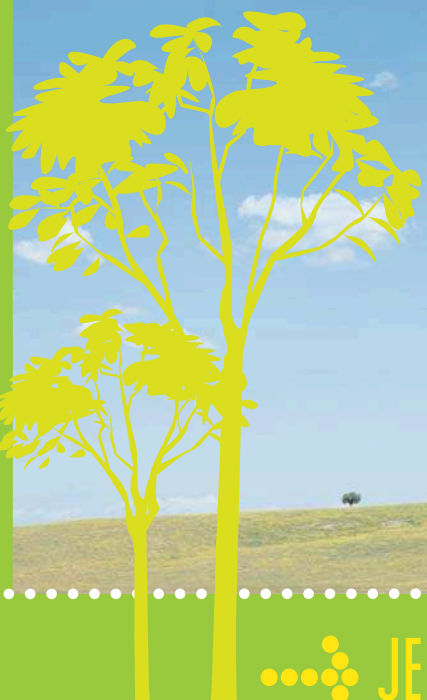


Le point vert indique que l'entreprise qui met ce produit sur le marché contribue financièrement au recyclage ou à l'incinération de son emballage. La cotisation dépendant du poids des matériaux utilisés et de leur recyclabilité, les producteurs ont tout intérêt à réduire les emballages et à privilégier les matériaux recyclables.

Attention, la présence du point vert ne signifie pas forcément que l'emballage est recyclé ou recyclable.



Pour vos achats
PENSEZ AUSSI
AU MARCHÉ DE L'OCCASION :
brocantes, dépôts vente, petites
annonces, vides greniers...



JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

- j'achète des produits **respectueux de l'environnement** (labels NF environnement, ecolabel),
- j'évite d'acheter des **produits toxiques, chimiques,**
- je limite les produits **anti-bactériologiques.**

Prenez des nouvelles habitudes A LA MAISON

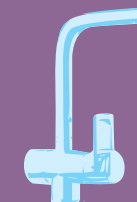
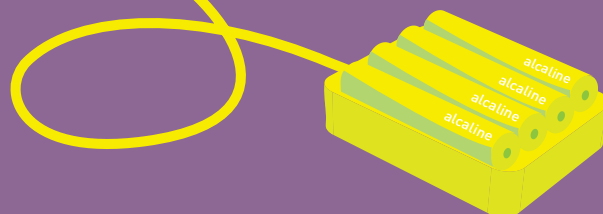
... LES PRODUITS QUI DURENT

- J'évite l'utilisation de **couverts, gobelets, assiettes jetables**,
- Je privilégie les produits **rechargeables** (piles, rasoir électrique),
- J'utilise les **ampoules fluo compactes** et des **ampoules basses consommations**, plus coûteuses à l'achat mais moins gourmandes en énergie et d'une durée de vie supérieure,
- J'évite les produits à **usage unique** (mouchoirs en papiers, rasoirs jetables),
- J'utilise des **produits ménagers traditionnels** plutôt que des lingettes qui génèrent 3 à 6 fois plus de déchets,
- Je **fais réparer** un appareil en panne plutôt que de le renouveler systématiquement.



... LA JUSTE UTILISATION

- Je respecte les **doses indiquées** par le fabricant,
- J'utilise les produits jusqu'à la **dernière goutte**,
- Je préfère l'**eau du robinet** à l'eau en bouteille qui vaut 300 à 400 fois plus cher !!
- J'**éteins ma télévision** plutôt que la laisser en veille.



LA DÉMATÉRIALISATION

- J'utilise les **services en ligne sur Internet** pour produire moins de papier (impôts, Urssaf, Mairie),
- J'offre des **cadeaux sans déchets** tickets de cinémas, séances de massages, inscription à un cours de peinture.



LA RÉUTILISATION

- Je **réutilise** les emballages qui le permettent (bocaux, bouteilles...),
- J'**emmène** les produits en recyclerie, en dépôt-vente, en brocante,
- Je **donne** les produits à des œuvres caritatives.



LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE

La réglementation européenne en matière de déchets d'équipement électrique et électronique (fonctionnant à l'électricité, sur pile, batterie ou branchée sur le secteur) s'applique désormais en France. Afin de permettre leur recyclage, de nouvelles obligations incombent à chaque maillon de la chaîne, des fabricants aux utilisateurs. **Ainsi, lors d'une vente d'un produit électrique et / ou électronique, les commerçants doivent reprendre tout produit usager de même type.**

Il est également possible de déposer ces déchets dans les déchetteries d'Alfortville, de Créteil ou de Limeil-Brevannes. Les lieux et horaires d'ouverture sont disponibles sur le site internet de la Plaine Centrale ou en appelant le **N° Vert 0800 138 391**.

Pensez-y car, courant 2007, ces produits ne devront plus être collectés avec les objets encombrants, pour permettre le recyclage des différents composants.

Prenons des nouvelles habitudes **AU JARDIN**

Les déchets organiques représentent une part importante de notre poubelle, qui est mal valorisée.

Pour réduire le volume de ma poubelle, je pratique le compostage individuel.



COMMENT RÉALISER UN BON COMPOST

■ Mélangez les divers déchets organiques :

- **Déchets de cuisine** (épluchures, coquilles d'œufs, filtres en papier, marc de café, pain, laitages, croûtes de fromages, restes de viande, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés...),
- **Déchets de jardin** (tonte de gazon, fleurs fanées...),
- **Déchets de maison** (mouchoirs en papier, essuie tout, cendres de bois, sciure, copeaux, plantes d'intérieur...).

■ Aérez et brassez le mélange

pour favoriser la fermentation, éviter le pourrissement et les mauvaises odeurs.

■ Surveillez l'humidité

Trop sec ? Arrosez !

■ Un peu de patience... (au bout de 4 à 6 mois)

Aspect homogène, couleur sombre ? Votre compost est mûr ! J'obtiens un engrais 100 % naturel qui me permet de ne pas utiliser d'engrais chimique.

Prenons des nouvelles habitudes **AU BUREAU**

“ Trop souvent, nous gaspillons le matériel de bureau : trombones à la poubelle, papier mal utilisé...

Il est pourtant possible d'adopter des gestes simples permettant de limiter la quantité de déchets générés. Parmi ces propositions, il y en a certainement que vous pratiquez déjà ! ”

- Je préfère les **courriers électroniques** pour économiser du papier et je sélectionne les mèls à imprimer,
- J'imprime **plusieurs pages** sur une seule face,
- J'imprime et je prends des notes sur du **papier brouillon**,
- J'utilise la fonction **basse qualité d'impression**,
- Je photocopie en **recto verso**.



- J'achète des cartouches et des toners **rechargeables**,
- J'opte pour des **articles réutilisables et durables** : des trombones au lieu d'agrafes, des stylos rechargeables, des crayons porte-mine.
- J'utilise un **verre en verre** pour la fontaine d'eau et une tasse pour le café afin d'éviter les gobelets en plastique jetables,
- J'évite les **mini-portions** (lait, sucre et autres biscuits).



“ Avec ses 58,5 millions de trieurs, l'hexagone s'est mis au recyclage !

Le tri est définitivement rentré dans les mœurs et les flaconnages en plastique, les cartonnettes ou encore les emballages métalliques peuvent désormais éviter la mise en décharge ou l'incinération...”



10

... POURQUOI TRIE-T-ON ?

- Pour **participer au recyclage** et permettre de réaliser de nouveaux produits tout en économisant :
 - des matières premières naturelles,
 - de l'énergie,
 - de l'eau.
- Pour **éviter la pollution** : les produits toxiques (produits de nettoyage, de bricolage, piles...) apportés en déchetteries seront traités par des filières adaptées,
- Pour **réduire la quantité de déchets** envoyés en incinération.



**Vous manquez d'informations pour trier vos déchets,
des guides sont à votre disposition
au N° Vert suivant : 0 800 138 391**



L'ECO-COMPORTEMENT

... L'ECO-COMPORTEMENT

- je n'achète **pas plus que de besoin**,
- j'évite le **gaspillage** alimentaire,
- je préfère un **service** plutôt qu'un objet,
- je **loue** ou **j'emprunte** plutôt que d'acheter,
- je mets un autocollant « **stop la pub** » sur ma boîte aux lettres,
- je privilégie l'achat de matériel ayant le label « **retour** » (*reprise du bien par le fabricant*),
- j'achète des **produits recyclés** ou **remis à neuf**,
- je respecte les **consignes de tri**,
- je ramène les **médicaments périmés** à la pharmacie,
- je rapporte les **pires usagées** en magasin ou dans les bornes prévues à cet effet,
- je me rends en **déchetterie** pour les encombrants, déchets dangereux...



10 GESTES À RETENIR

- ① **J'utilise un cabas**, un panier, un sac réutilisable plutôt que des sacs en plastique pour faire mes achats,
- ② **J'évite de gaspiller**,
- ③ **Je privilégie les produits en vrac**, à la coupe et les moins emballés,
- ④ **Je préfère les produits rechargeables** (briquets, stylos, piles...) et j'évite les produits jetables (vaisselle, rasoirs...),
- ⑤ **j'achète des produits économiques** et durables (ampoules fluo compactes),
- ⑥ **Je réutilise, je répare ou je donne** plutôt que de jeter,
- ⑦ **J'évite d'acheter des produits nocifs** pour l'environnement,
- ⑧ **Je refuse de recevoir des publicités** dans ma boîte aux lettres en y apposant un autocollant « Stop la pub »,
- ⑨ **Je bois l'eau du robinet**, elle est saine et évite l'achat de bouteilles en plastique,
- ⑩ **Je loue ou emprunte** les objets que j'utilise occasionnellement.



POUR EN SAVOIR PLUS

**Agence de l'environnement
et de la maîtrise de l'énergie :**
www.ademe.fr

Eco-Emballages : www.ecoemballages.fr

Réduisons vite nos déchets, ça déborde :
www.reduisonsnosdechets.fr

France Nature Environnement :
www.fne.asso.fr/preventiondechets

www.poubelle.org permet
à chacun d'effectuer des achats virtuels sur
le thème **"vous achetez un produit, vous
achetez ses déchets"**

PLAINE CENTRALE
DU VAL-DE-MARNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Pour toute information complémentaire,
merci de nous contacter au : 0 800 138 391 (gratuit)
Site internet : www.agglo-plainecentrale94.fr

Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne - 14 rue le Corbusier - 94046 Créteil cedex



ECO
EMBALLAGES